



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2949

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Attribution d'une subvention à l'association Envie Rhône pour l'action repères Métropole - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2949**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Attribution d'une subvention à l'association Envie Rhône pour l'action repères Métropole - Année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Au regard de ces objectifs, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est un élément fondamental car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité et accroître leur employabilité.

Les employeurs que sont les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, ateliers/chantiers d'insertion, associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion) constituent un levier d'insertion par l'emploi facilitant la professionnalisation de bénéficiaires du RSA pour une meilleure intégration professionnelle sur le marché du travail.

Dans le cadre du renouvellement de sa politique de soutien à l'insertion par l'activité économique, la Métropole a mené en 2017 une concertation associant l'ensemble des structures et leurs têtes de réseau. Ces échanges ont permis aux structures de faire part de leurs difficultés et attentes pour faire éclore des projets innovants susceptibles d'apporter des solutions nouvelles en termes d'insertion des publics et de diversification d'activités dans un contexte de fragilité financière du secteur. Sur la base de cette concertation, et à l'aube des nouvelles compétences métropolitaines, la rénovation de la politique de soutien de l'IAE s'articulera désormais autour de 3 axes clés :

- soutien au développement de l'insertion : dynamisation des parcours professionnels, professionnalisation des personnels d'encadrement, évaluation de l'impact social de l'accompagnement socio-professionnel, etc.,
- soutien au développement économique : décroisement du secteur, intégration à l'économie locale, professionnalisation de la fonction commerciale, stratégie d'affaires, etc.,
- soutien au développement d'innovation sociale : diversification des activités, nouvelles organisations du travail, nouvelles modalités d'acquisition de compétences, etc.

Le soutien à l'innovation et au développement économique des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est fondamental pour accroître l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en permettant :

- le recrutement et la professionnalisation en leur sein de bénéficiaires du RSA,
- la réalisation de supports d'activités utiles socialement, viables économiquement et porteurs de débouchés en termes d'emploi.

I - Soutien aux projets innovants dans le champ de d'insertion par l'activité économique

Par délibération du Conseil n° 2018-2614 du 16 mars 2018, la Métropole a approuvé le lancement d'un appel à projets en faveur de l'innovation des structures d'insertion par l'activité économique.

Cet appel à projets s'inscrit pleinement dans l'axe soutien à l'innovation dont les objectifs sont de :

- redynamiser des projets de structure par le repérage et le soutien de nouvelles idées,
- créer une dynamique territoriale et une émulation autour de l'innovation,
- faire des acteurs de l'IAE des organisations en pointe de l'innovation sociale,
- mieux prendre en compte les nouvelles réalités sociologiques du travail impactant les pratiques de l'insertion professionnelle,
- anticiper les mutations socio-économiques du secteur et de sa filière d'activité.

Cet appel à projets vise à faire émerger prioritairement, des idées innovantes et à les accompagner dans la phase d'incubation de l'idée au projet. Il peut aussi s'agir d'expérimenter le développement de nouveaux concepts ou méthodes à partir de prototypes déjà existants (phase d'amorçage).

En effet, les SIAE, en tant qu'organisation d'utilité sociale à la croisée des politiques de l'emploi et du développement économique, ont besoin de renouveler et d'adapter leurs modes de faire en termes d'insertion des publics accueillis et d'intégration à l'économie locale.

Dans le cadre du soutien aux initiatives innovantes dans le champ de l'insertion par l'activité économique, la Métropole souhaite redynamiser la créativité et les initiatives innovantes du secteur pour améliorer les performances d'insertion et de développement économique et impulser une démarche de redynamisation du secteur de l'insertion par l'activité économique.

L'appel à projets a été lancé le 20 mars 2018 avec une enveloppe globale de 200 000 € maximum et un nombre maximum de 8 projets pouvant être retenus.

Sur 14 projets réceptionnés, 7 projets sont proposés par un jury, réuni le 15 juin 2018, composé de la Métropole, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle emploi, la Fédération des acteurs de la solidarité en tant que représentant des réseaux de l'IAE et l'Université Lyon 2 :

1 - Projet de création d'une cité de la consommation responsable, porté par l'Association insertion emploi services (entreprise d'insertion) en partenariat avec le Foyer Notre Dame des sans-abris (chantier d'insertion) et Elits propreté (entreprise d'insertion) : 25 000 €

Le projet est la création d'activités sur un lieu multi-services sur le thème de la consommation responsable (alimentation, restauration, bureaux, culture, recyclerie, etc.) en s'appuyant sur une organisation de travail collaborative entre 3 structures d'insertion.

L'État (DIRECCTE) est co-financeur du projet à hauteur de 11 900 €

Durée de l'action : 7 mois.

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	10 825	Métropole	25 000
achats et services extérieurs	36 900	État	11 900
		fonds propres	10 825
Total	47 725	Total	47 725

2 - Projet de diversification des modes de collecte de dons de proximité, porté par l'atelier-chantier d'insertion Foyer Notre Dame des sans-abris : 24 500 €

Le projet vise à développer de nouvelles formes de collecte de micro-dons dans les quartiers de la Métropole en proximité des habitants, pour diversifier les objets. Il s'agit de créer une nouvelle filière pour le réemploi de dons plus diversifiés (vaisselles, petit mobilier, CD/DVD, etc.).

Durée de l'action : 14 mois.

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	35 000	Métropole	24 500
achats et services extérieurs	0	fonds propres	10 500
Total	35 000	Total	35 000

3 - Projet de création d'une activité de méthanisation du déchet pain, porté par l'atelier-chantier d'insertion IDEO : 25 000 €

Le Projet de diversification d'activité par le réemploi du déchet "pain" des habitations de Grand Lyon habitat pour faire l'objet de méthanisation. Sa finalité est de répondre à une demande citoyenne et environnementale de réemploi et valorisation du déchet pain.

Durée de l'action : 14 mois.

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	10 500	Métropole	25 000
achats et services extérieurs	25 000	fonds propres	10 500
Total	35 500	Total	35 500

4 - Projet d'organisation innovante du travail par un plateau circulaire, porté par l'atelier-chantier d'insertion Le grenier LAHSO : 25 000 €

Projet de diversification d'activité par la création d'un "tiers lieu" dit plateau circulaire recyclage-production-vente des ateliers bois/textile, mais aussi d'accueil d'entrepreneurs/créateurs. C'est aussi un projet d'une nouvelle forme d'organisation collaborative du travail.

L'État (DIRECCTE) est co-financeur du projet à hauteur de 25 000 €

Durée : 6 mois.

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	57 000	Métropole	25 000
achats et services extérieurs	25 000	État	25 000
		fonds propres	32 000
Total	82 000	Total	82 000

5 - Projet de mutualisation de formation en français avec une pédagogie innovante et expérimentale, porté par l'entreprise d'insertion PRESTAL : 20 000 €.

Le projet vise à mutualiser des moyens de formation entre SIAE en vue de créer une mission de formation itinérante en français pour répondre aux besoins importants des salariés en insertion. D'autres structures d'insertion par l'activité économique ont manifesté leur intérêt pour ce projet de mutualisation de formation.

Durée de l'action : 1 an.

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	40 000	Métropole	20 000
achats et services extérieurs	0	fonds propres	20 000
Total	40 000	Total	40 000

6 - Projet de diversification d'activité par la production de semences florales, porté par l'atelier-chantier d'insertion Rhône insertion environnement : 25 000 €.

Le projet vise à l'expérimentation de la diversification d'activité vers la collecte et la production de semences florales d'origine locale pour la production de végétaux locaux dite "activité d'amplification".

Durée de l'action : 14 mois.

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	15 000	Métropole	25 000
achats et services extérieurs	25 000	fonds propres	15 000
Total	40 000	Total	40 000

7 - Projet de création d'activité autour de l'éco-mobilité en vélo, porté par le groupe Unis vers l'emploi : 25 000 €.

Le projet vise au développement d'une activité support d'insertion autour du "vélo" sur Vaulx en Velin et Villeurbanne en développant des compétences multi-services autour du vélo (ex : maintenance de vélos électriques, livraison, auto-réparation, déménagement, etc.).

Durée de l'action : 6 mois.

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	35 000	Métropole	25 000
achats et services extérieurs	0	fonds propres	10 000
Total	35 000	Total	35 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 169 500 € dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE dont les actions retenues se dérouleront sur la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2019.

II - Soutien supplémentaire au projet "Repères métropole" de l'entreprise d'insertion Envie Rhône

Par délibération du Conseil n° 2017-2409 du 20 décembre 2017, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de 25 000 € au profit de l'entreprise d'insertion Envie sud-est dans le cadre du projet "Repères métropole" pour développer un programme d'actions de placement en entreprise de salariés en insertion par l'activité économique en fin de contrat en entreprise d'insertion. Il s'agit de répondre à une problématique récurrente dans le champ de l'insertion par l'activité économique qui est la relative faiblesse de la sortie vers un emploi durable après le parcours d'insertion du salarié (24 mois) en entreprise d'insertion : les structures ont tendance à privilégier l'accompagnement en interne et à moins investir dans la prospection d'employeurs dans des entreprises susceptibles d'embaucher les profils qu'elles ont formés.

La mission "Repères métropole" regroupait, à l'origine, 8 entreprises d'insertion représentant 230 équivalents temps plein qui mutualisaient un poste de chargé de placement en entreprise et des salariés en insertion terminant leur contrat de travail et leur parcours d'insertion. En 2018, 7 nouvelles structures d'insertion par l'activité économique (dont des ateliers chantiers d'insertion, une association intermédiaire et une entreprise de travail temporaire d'insertion) ont adhéré au projet, ce qui a amené le suivi des salariés en insertion à atteindre 410 équivalents temps plein (hausse de 78 %). Cela a entraîné une augmentation du programme d'actions de placement de salariés en insertion.

Dans le cadre du déploiement de la charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi, la mission "Repères métropole" constitue une offre de service ressources humaines (RH) pour des entreprises recrutant sur des métiers dynamiques ou en tension (restauration, logistique, nettoyage, etc.) ; la Métropole la désigne aussi comme ambassadeur de la charte afin d'en faire la promotion auprès des entreprises prospectées.

Enfin, l'action des chargés de liaison entreprise-emploi sur le territoire se voit dotée d'un service RH mobilisable dans leur contact entreprise.

III - Proposition de financement complémentaire pour 2018

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 € à l'entreprise d'insertion Envie Rhône, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018, afin de soutenir l'évolution du projet "Repères métropole".

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	62 000	Métropole	17 000
services extérieurs	15 000	Région	25 000
autres services extérieurs	7 000	fonds propres	42 000
Total	84 000	Total	84 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- "Dans le **1 - Soutien aux projets innovants dans le champ de l'insertion par l'activité économique**" de l'exposé des motifs :

- il convient de retirer le projet 6 :

6 - Projet de diversification d'activité par la production de semences florales, porté par l'atelier-chantier d'insertion Rhône insertion environnement : 25 000 €.

Le projet vise à l'expérimentation de la diversification d'activité vers la collecte et la production de semences florales d'origine locale pour la production de végétaux locaux dite "activité d'amplification".

Durée de l'action : 14 mois.

Tableau budgétaire :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
charges de personnel	15 000	Métropole	25 000
achats et services extérieurs	25 000	fonds propres	15 000
Total	40 000	Total	40 000

- il convient de lire :

- "6 - Projet de création d'activité autour de l'éco-mobilité en vélo, porté par le groupe Unis vers l'emploi : 25 000 €"

- au lieu de :

- "7 - Projet de création d'activité autour de l'éco-mobilité en vélo, porté par le groupe Unis vers l'emploi : 25 000 €"

- dans le paragraphe commençant par "Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, etc.", il convient de lire :

- "d'un montant total de 144 500 €"

- au lieu de :

- "d'un montant total de 169 500 €"

- Dans le **1° - Approuve** du dispositif, paragraphe "a) - l'attribution, pour l'année 2018, des subventions, etc.", il convient de retirer :

- "- d'un montant de 25 000 € au profit de l'atelier-chantier d'insertion Rhône insertion environnement".

- Dans le **3° - La dépense** du dispositif, il convient de lire :

- "161 500 €",

- au lieu de :

- "186 500 €".

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution, pour l'année 2018, des subventions de fonctionnement au profit des différentes structures de l'insertion par l'activité économique :

- d'un montant de 25 000 € au profit de l'association d'insertion Association insertion emplois services,
- d'un montant de 24 500 € au profit de l'atelier-chantier d'insertion Foyer Notre Dame des sans-abris,
- d'un montant de 25 000 € au profit de l'atelier-chantier d'insertion IDEO,
- d'un montant de 25 000 € au profit de l'atelier-chantier d'insertion Le grenier de LASHO,
- d'un montant de 20 000 € au profit de l'entreprise d'insertion PRESTAL,
- d'un montant de 25 000 € au profit du groupe d'économie solidaire Unis vers l'emploi,
- d'un montant de 17 000 € au profit de l'entreprise Envie Rhône,

c) - la convention type à passer entre la Métropole et chacune des structures retenues suite à l'appel à projets ID'IAE selon le modèle joint,

d) - la convention à passer entre la Métropole et l'entreprise Envie Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 161 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5137.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.